



**Programme des Nations Unies pour
l'Environnement
Plan d'action pour la Méditerranée**

Distr. : Limitée
23 mai 2024

Français

Original : Anglais

Réunion du Groupe de correspondance de l'approche écosystémique sur la surveillance (CORMON), Biodiversité et pêche

Vidéoconférence, 6-7 juin 2024

Point 2 de l'Ordre du jour : Questions organisationnelles

Ordre du jour provisoire annoté

Pour des raisons environnementales et économiques, ce document est imprimé en nombre limité. Les délégués sont priés d'apporter leurs exemplaires aux réunions et de ne pas demander d'exemplaires supplémentaires.

Ordre du jour provisoire annoté

Introduction

1. Conformément au programme de travail PNUE/PAM SPA/RAC 2024-2025 adopté par la 23^{ème} réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone et ses Protocoles (Portorož, Slovénie, 5-8 décembre 2023), le CAR/ASP organise la réunion du Groupe de correspondance de l'approche écosystémique sur la surveillance (CORMON), Biodiversité et pêche, les 6 et 7 juin 2024 par vidéoconférence.
2. Les principaux objectifs de la réunion consistent à examiner les documents suivants :
 - (i) Développement des OE de l'IMAP (OE4 sur les réseaux trophiques marins et OE6 sur l'intégrité des fonds marins)
 - (ii) Eléments de suivi et d'évaluation pour les indicateurs communs de l'IMAP (IC1 et IC2) sur les habitats benthique et pélagique marins
 - (iii) Eléments pour la révision IMAP liés à la biodiversité et aux Espèces Non Indigènes (ENI)
3. Les annotations suivantes à l'Ordre du jour provisoire ont été préparées par le Secrétariat afin d'aider la réunion dans ses délibérations.

Point 1 de l'Ordre du jour : Ouverture de la réunion

Document d'information	UNEP/MED WG.547/Inf.2
-------------------------------	-----------------------

4. La réunion sera ouverte à 08h30 (UTC+1) le 6 juin 2024 par la coordinatrice du PAM et le directeur du SPA/RAC.
5. Tous les Points focaux de l'ASP/DB, et/ou les membres du Groupe de coordination de l'approche écosystémique et les partenaires concernés par la mise en œuvre de l'IMAP, selon le cas, ont été invités à désigner leurs représentants à la réunion du CORMON.
6. Les organisations intergouvernementales ou non gouvernementales concernées ont été invitées à désigner leurs représentants à la réunion en tant qu'observateurs.
7. Le SPA/RAC assurera le secrétariat de la réunion pour présenter les documents et aider à leur discussion, le cas échéant.

Point 2 de l'Ordre du jour : Questions organisationnelles

Documents de travail	UNEP/MED WG.547/1 UNEP/MED WG.547/2
Document d'information	UNEP/MED WG.547/Inf.1 UNEP/MED WG.547/Inf.2

- a) *Règlement intérieur de la réunion des Groupes de correspondance de l'approche écosystémique sur la surveillance (CORMON) pour la biodiversité et la pêche*

8. Le Règlement intérieur des réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et ses Protocoles s'applique mutatis mutandis à la présente réunion (UNEP/IG.43/6, Annex XI).

- b) *Election des membres du Bureau*

9. Sous réserve de la règle 20 du règlement intérieur mentionné au paragraphe 2(a), la Réunion élira un Président, trois Vice-présidents et un Rapporteur parmi les représentants des Parties contractantes.

c) Adoption de l'Ordre du jour provisoire

10. Sous réserve de la règle 14 du règlement intérieur mentionné au paragraphe 2(a), l'Ordre du jour proposé figurant dans le document UNEP/MED WG.547/1 et annoté dans le présent document (UNEP/MED WG.547/2) sera examiné et proposé pour adoption par la Réunion, y compris le calendrier figurant à la fin du présent document.

d) Organisation des travaux

11. Il est prévu que la Réunion examine tous les points de l'Ordre du jour pendant une journée et demie.

12. Un service d'interprétation simultanée en anglais et en français sera assuré pendant la réunion. La documentation sera en anglais et en français.

13. Il est proposé que les sessions soient programmées comme suit, sous réserve d'ajustements, le cas échéant :

- a. 6 juin 2024 : 8H30 – 12H00 ; 13H30-15H00, heure de Tunis (UTC+1);
- b. 7 June 2024 : 8H30 – 12H15, heure de Tunis (UTC+1).

14. Il est prévu que la Réunion aborde tous les points de l'Ordre du jour pendant la journée et demie. Il est prévu de clôturer la Réunion à 12H15 (heure de Tunis, UTC+1) le 7 juin 2024 après avoir adopté ses Conclusions et Recommandations.

Point 3 de l'ordre du jour : Développement des objectifs écologiques de l'EcAp

3.1. Élaboration de l'objectif écologique 6 de l'IMAP sur l'intégrité des fonds marins dans le cadre de la Convention de Barcelone

Documents de travail	UNEP/MED WG.592/3
-----------------------------	-------------------

15. Le secrétariat commencera ce point de l'ordre du jour par un exposé introductif sur la surveillance de l'intégrité des fonds marins, présentant les meilleures pratiques.

16. Le Secrétariat présentera le document UNEP/MED WG.592/3 " *Développent de l'objectif écologique 6 sur l'intégrité des fonds marins de la Convention de Barcelone* ".

17. La réunion devrait réviser et amender le document et convenir de sa soumission à la réunion du groupe de coordination de l'EcAp qui se tiendra en octobre 2024 pour examen.

3.2. Mise à jour concernant l'élaboration de l'objectif écologique 4 de l'IMAP sur les réseaux trophiques marins dans le cadre de la Convention de Barcelone

Documents de travail	UNEP/MED WG. 592/4 UNEP/MED WG. 592/Inf.3
-----------------------------	--

18. Le secrétariat commencera ce point de l'ordre du jour par un exposé introductif sur la surveillance des réseaux trophiques marins, présentant les meilleures pratiques.

19. Sous ce Point de l'Ordre du jour, le Secrétariat présentera le document UNEP/MED WG.592/4 “*Voie à suivre pour développer l'objectif écologique 4 sur le réseaux trophiques marins de la Convention de Barcelone*”.

20. La Réunion sera invitée à prendre note de ces mises à jour et à fournir des orientations relatives à l'élaboration de l'OE4.

Point 4 de l'Ordre du jour : Indicateurs communs IMAP sur les habitats marins

4.1. Élément pour la préparation des méthodologies d'évaluation, Critères d'évaluation et seuils pour les indicateurs communs de biodiversité IC1 et IC2, sur la base des recommandations MedQSR 2023.

Documents de travail	UNEP/MED WG.592/5
-----------------------------	-------------------

21. Sous ce Point de l'Ordre du jour, le Secrétariat présentera le document UNEP/MED WG.592/5 “*Élément pour la préparation des méthodologies d'évaluation, Critères d'évaluation et seuils pour les indicateurs communs de biodiversité IC1 et IC2, sur la base des recommandations MedQSR 2023*”.

22. La Réunion sera invitée à examiner le document et à formuler des commentaires et des recommandations sur la voie à suivre pour assurer une surveillance et une évaluation harmonisées et efficaces des habitats benthiques en Méditerranée.

4.2. Voie à suivre pour élaborer les indicateurs communs utilisant le phytoplancton et le zooplancton sur les habitats pélagiques

Documents de travail	UNEP/MED WG.592/6 UNEP/MED IG.26/22/ Décision 26/5
-----------------------------	---

23. Sous ce Point de l'Ordre du jour, le Secrétariat présentera le document UNEP/MED WG.592/6 “*Voie à suivre pour élaborer les indicateurs communs utilisant le phytoplancton et le zooplancton sur les habitats pélagiques*”.

24. La Réunion sera invitée à prendre note de cette mise à jour et à fournir des orientations pour l'élaboration d'indicateurs communs utilisant le phytoplancton et le zooplancton pour les habitats pélagiques.

Point 5 de l'ordre du jour : Éléments pour la révision IMAP liés à la biodiversité et aux Espèces Non Indigènes (ENI)

Documents de travail	UNEP/MED WG. 592/7 UNEP/MED IG.26/22/ Décision 26/5
-----------------------------	--

25. Le secrétariat commencera ce point de l'ordre du jour par un exposé introductif sur l'état de l'art concernant les informations disponibles sur le BEE et les effets des changements climatiques et d'autres pressions cumulatives sur sa détermination en Méditerranée.

26. Sous ce Point de l'Ordre du jour, le Secrétariat présentera le document UNEP/MED WG.592/7 “*Éléments pour la révision IMAP liés à la biodiversité et aux Espèces Non Indigènes (ENI)*”.

27. La Réunion sera invitée à prendre note de cette mise à jour et à fournir des orientations pour la mise à jour et l'amélioration de l'IMAP concernant la biodiversité et les espèces non indigènes.

Point 6 de l'Ordre du jour : Questions diverses

28. Sous ce Point de l'Ordre du jour, la Réunion examinera toute autre question pertinente qui pourrait être soulevée par les participants et convenue lors de l'adoption de l'Ordre du jour.

Point 7 de l'Ordre du jour : Conclusions et recommandations

29. Sous ce Point de l'Ordre du jour, la Réunion examinera et adoptera les projets de conclusions et de recommandations qui résulteront des discussions, tels que préparés par le Rapporteur.

Point 8 de l'Ordre du jour : Clôture de la réunion

30. Le Président devrait clore la réunion le jeudi 7 juin 2024 à 12 h 15.

CALENDRIER PROPOSE
Heure de Tunis (UTC+1)

Jeudi, 6 juin 2024		
8h30 – 8h45	Point 1 de l'Ordre du jour : Ouverture de la réunion	UNEP/MED WG.592/Inf.2
8h45 – 9h00	Point 2 de l'Ordre du jour : Questions organisationnelles	UNEP/MED WG.592/1 UNEP/MED WG.592/2 UNEP/MED WG.592/Inf.2
9h00– 10h15	Point 3.1 de l'Ordre du jour : <ul style="list-style-type: none"> • Partage des meilleures pratiques : présentation sur l'intégrité des fonds marins • Élaboration de l'objectif écologique 6 de l'IMAP sur l'intégrité des fonds marins dans le cadre de la Convention de Barcelone 	UNEP/MED WG. 592/3
10h15 – 10h45	<i>Pause</i>	
10h45 – 12h00	Point 3.2 de l'Ordre du jour : <ul style="list-style-type: none"> • Partage des meilleures pratiques : présentation sur les réseaux trophiques marins. • Mise à jour concernant l'élaboration de l'objectif écologique 4 de l'IMAP sur les réseaux trophiques marins dans le cadre de la Convention de Barcelone 	UNEP/MED WG. 592/4 UNEP/MED WG. 592/Inf.3
12h00 – 13h30	<i>Pause déjeuner</i>	
13h30 – 14h15	Point 4.1 de l'Ordre du jour : <ul style="list-style-type: none"> • Élément pour la préparation des méthodologies d'évaluation, des critères d'évaluation et des seuils pour les indicateurs communs de biodiversité CII et CI2, sur la base des recommandations MedQSR 2023. 	UNEP/MED WG.592/5
14h15 – 15h00	Point 4.2 de l'Ordre du jour : <ul style="list-style-type: none"> • Voie à suivre pour élaborer les indicateurs communs utilisant le phytoplancton et le zooplancton sur les habitats pélagiques 	UNEP/MED WG.592/6 UNEP/MED IG.26/22/ Décision 26/5
Vendredi, 7 juin 2024		
9h00 – 10h15	Point 5 de l'ordre du jour : <ul style="list-style-type: none"> • Partage des bonnes pratiques : présentation de l'état de l'art concernant les informations disponibles sur le GES et les effets du changement climatique et d'autres pressions cumulatives dans sa détermination en Méditerranée • Révision IMAP et éléments préparatoires pour la biodiversité et les NEI 	UNEP/MED WG. 592/7 UNEP/MED WG. 592/Inf.4 UNEP/MED IG.26/22 / Décision 26/3
10h15 – 10h30	Point 6 de l'Ordre du jour : Questions diverses	
10h30 - 11h00	<i>Pause</i>	

11h00 – 12h15	Point 7 de l'Ordre du jour : Conclusions et recommandations	
12.15	Point 8 de l'Ordre du jour : Clôture de la réunion	